



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

21 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE

21 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 23

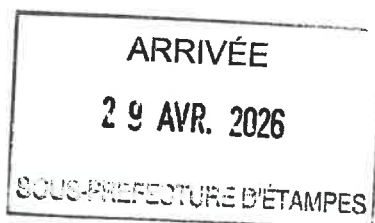
OBJET

SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DE
2026

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGÉ, LEFOUR, MARCHAL, SOARES, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN, MERLEN

Étaient absents excusés :

Monsieur Florian NAULEAU

Monsieur Pierre PESCHEUX

Donne pouvoir à :

Madame Laetitia MIHOUB

Madame Frédérique FOURNIER

PROJET DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances en date du 21 avril 2026,

CONSIDERANT l’importance, pour la vie locale, de l’apport et du rôle des associations "loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la cité,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Ne prennent pas part au vote :

Les membres de bureau des associations subventionnées n’ayant pas pris part au vote

- Gregory ANDRIEU
- Guy Charles HUMBERT
- Katia LARGUIER
- Brady MERLEN

DECIDE d’attribuer des subventions de fonctionnement d’un montant de **7583 €** aux associations, telles que figurant dans le document annexé à la présente,

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l’exercice 2026 à l’article 65748,

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l’association.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les tous les actes et avenants se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Monsieur Pascal HILF

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

	Fonctionnement	
Associations culturelles	total	1 699 €
histoire au fil	205 €	
Comité des Fêtes	269 €	
Mordus de Jeux	231 €	
mezzo ferté	181 €	
Créateliens	279 €	
Sauvegarde de l'église Notre Dame	354 €	
LFA Danse	180 €	
Associations sports	total	5 024 €
AFBC	717 €	
CFTA II	375 €	
GRMF	504 €	
Basket CF	427 €	
Judo CG	347 €	
KaratéCF	392 €	
Canoe	278 €	
K-DANCE	312 €	
TCCLFA	224 €	
USCF	342 €	
Slack N'Jump Familly	332 €	
Masque de Fer	342 €	
SETT	432 €	
Administration Générale	total	515 €
Amicale Sapeurs Pompiers	115 €	
FNACA	200 €	
U.N.C.	200 €	
Social	total	345 €
Bonheur 4 saisons	345 €	
TOTAL		7 583 €

ARRIVÉE
29 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES